

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
Philippe Yolka	
L'encadrement fédéral	13
Pierre-Henri Paillasson	
I. L'ESCALADE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	13
A. L'ÉMANCIPATION DE L'ESCALADE SPORTIVE	13
B. LE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE (SAE)	14
C. UNE STRUCTURATION AU PLAN INTERNATIONAL	14
II. L'ESCALADE, UNE DÉLÉGATION, UNE FÉDÉRATION	15
A. LA DÉLÉGATION DE POUVOIR	15
B. LA PLACE DE LA FFME	16
C. LES LICENCIÉS DE LA FFME	18
D. LE « BOOM » DE L'ESCALADE : NOUVEAUX ENJEUX	20
L'encadrement humain	23
David Rontet	
I. L'OBLIGATION DE QUALIFICATION	24
A. LES QUALIFICATIONS POUR ENCADRER CONTRE RÉMUNÉRATION LES ACTIVITÉS D'ESCALADE	25
B. LES RÉGIMES PARTICULIERS RELATIFS À L'OBLIGATION DE QUALIFICATION	27
II. LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ÉDUCATEUR SPORTIF	30
A. OBLIGATION DE MORALITÉ ET D'HONORABILITÉ	30
B. APTITUDE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE	32
C. OBLIGATION DE RECYCLAGE	33
D. OBLIGATION DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ	33
III. MANQUEMENT À LA LOI ET AU RÈGLEMENT DE LA PART DES ÉDUCATEURS SPORTIFS	35
A. MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE CONTRE L'ÉDUCATEUR SPORTIF	36
B. LES SANCTIONS PÉNALES À L'ENCONTRE DE L'ÉDUCATEUR SPORTIF	37
CONCLUSION	37

L'encadrement normatif (le cas des normes techniques)..... 41

Vincent Maratrat

I. LE PAYSAGE NORMATIF FRANÇAIS ET L'ESCALADE.....	42
A. LES POINTS COMMUNS.....	43
B. LE CAS DES STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE.....	43
C. LE CAS DES SITES NATURELS D'ESCALADE.....	46
D. LE CAS DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE.....	47
II. APPLICATION, NORMES ET RÈGLES.....	49
A. NORMES : APPLICATION VOLONTAIRE OU OBLIGATOIRE.....	49
B. RÈGLES-NORMES / CLASSEMENT-HOMOLOGATION.....	49

Le statut juridique des sites naturels d'escalade..... 53

Franck Lagarde

I. LA PROPRIÉTÉ DES SITES NATURELS D'ESCALADE.....	54
A. LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DES SITES NATURELS D'ESCALADE.....	55
B. LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE DES SITES NATURELS D'ESCALADE.....	61
II. LA POSSIBLE QUALIFICATION D'OUVRAGE PUBLIC DES SITES NATURELS D'ESCALADE.....	63
A. LES CRITÈRES D'IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE PUBLIC.....	63
B. L'INDÉPENDANCE DU STATUT FONCIER ET DU STATUT D'OUVRAGE PUBLIC.....	66
CONCLUSION.....	67

**Le conventionnement fédéral des sites naturels d'escalade
État des lieux et perspectives..... 69**

Alain Renaud

I. L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET UN RAPIDE ÉTAT DES LIEUX.....	70
II. 2012, UNE ANNÉE CHARNIÈRE.....	71
III. LES PERSPECTIVES : UNE GESTION PÉRENNE ET PARTAGÉE DES SITES.....	72
A. GRANDS AXES.....	72
B. VERS UNE CLARIFICATION, UN PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ET DES CONVENTIONS...	73
C. VERS UNE RESPONSABILISATION DES PRATIQUANTS, UNE ÉVOLUTION DES CONVENTIONS ET L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX OUTILS.....	73

Les restrictions à l'usage des sites..... 75

Philippe Yolka

I. LES RESTRICTIONS FONDÉES SUR LES POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE.....	77
A. LES POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE.....	77
B. LES INTERDICTIONS ÉDICTÉES POUR DES MOTIFS SÉCURITAIRES.....	77

TABLE DES MATIÈRES

C. LE CONTENTIEUX ET LES CONDITIONS DE LÉGALITÉ DES ARRÊTÉS D'INTERDICTION	79
II. LES RESTRICTIONS FONDÉES SUR LES POLICES SPÉCIALES	
DE L'ENVIRONNEMENT	81
A. LES RESTRICTIONS AUTORITAIRES	81
B. LA GESTION CONCERTÉE	84
III. LES RESTRICTIONS FONDÉES SUR LE RESPECT DU DROIT DE PROPRIÉTÉ	87
A. L'INTERDICTION DES SITES NON AUTORISÉS	87
B. QUESTIONS SUR LES « SITES À PÉAGE »	89
 Les structures artificielles d'escalade	 91
Léo Front	
I. LE POIDS ÉCONOMIQUE DES SAE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS	92
A. LA RÉALISATION DES STRUCTURES	92
B. LA MAINTENANCE ET L'AUDIT	93
II. LE CADRE NORMATIF DES SAE	95
A. LES NORMES TECHNIQUES	95
B. LE DROIT COMMERCIAL	96
C. LE DROIT DU TRAVAIL	97
 Le terrain d'aventure	 99
Bénédicte Cazanave	
I. MATÉRIELLEMENT, UN TERRAIN MAL BALISÉ	99
II. JURIDIQUEMENT, UN OBJET NON IDENTIFIÉ	102
III. QUE FAIRE DU TERRAIN D'AVEVENTURE ?	105
 Escalade et secours	 107
Major Jean-Philippe Gary	
I. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SECOURS	109
A. DANS LES MASSIFS MONTAGNEUX	110
B. HORS MASSIFS MONTAGNEUX	110
C. EN MILIEU URBAIN	111
D. LA LÉGITIMITÉ DES ACTEURS DU SECOURS	111
II. BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE EN ESCALADE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (2011 À 2013)	113
III. OPTIMISER LE DISPOSITIF DE SECOURS À PERSONNE SUR LES SITES SPORTIFS D'ESCALADE	114
IV. LA COMPLEXITÉ DU SECOURS EN TERRAIN D'AVEVENTURE	115
V. LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DU DISPOSITIF DE SECOURS POUR L'ESCALADE	116
VI. LA POLICE JUDICIAIRE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION	118

Escalade et responsabilité administrative 121

Olivier Guillaumont

I. LE GRIMPEUR ET LE DÉFAUT D'ENTRETIEN NORMAL DE L'OUVRAGE PUBLIC	122
A. REMARQUES PRÉALABLES	122
B. CONDITIONS D'ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE LA PERSONNE PUBLIQUE PAR LE GRIMPEUR USAGER D'UN OUVRAGE PUBLIC	125
II. LE GRIMPEUR ET LA RESPONSABILITÉ POUR FAUTE DE L'AUTORITÉ CHARGÉE DE LA POLICE ADMINISTRATIVE	134
A. FONDEMENT DE LA RESPONSABILITÉ	134
B. ILLUSTRATIONS DES FAUTES COMMISES PAR LES AUTORITÉS DE POLICE	137
III. LE GRIMPEUR ET LE DYSFONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC	141
A. CAS GÉNÉRAL	141
B. CAS SPÉCIFIQUE DES ACCIDENTS SURVENUS EN MILIEU SCOLAIRE	148

Les accidents d'escalade et la responsabilité civile..... 155

Sébastien Milleville

I. LA DÉTERMINATION DES RESPONSABILITÉS ENVISAGEABLES	158
A. LA RECHERCHE D'UN RESPONSABLE	158
B. L'IDENTIFICATION DE LA RESPONSABILITÉ ADÉQUATE	159
II. LES CRITÈRES DE LA RESPONSABILITÉ ENVISAGÉE	160
A. LES RESPONSABILITÉS FONDÉES SUR LA FAUTE	161
B. LES RESPONSABILITÉS SANS FAUTE	164
III. LES CAUSES DE LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ	167
A. L'EXCLUSION DE CERTAINES CAUSES LIMITATIVES DE RESPONSABILITÉ	168
B. LA FAUTE DE LA VICTIME, PRINCIPALE CAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITÉ	169

Escalade et responsabilité pénale..... 171

Xavier Pin

I. LA MALVEILLANCE	173
A. À L'ENCONTRE DES SITES	173
B. À L'ENCONTRE DES PRATIQUANTS	175
II. L'IMPRUDENCE	176
A. L'IMPRUDENCE DES INDIVIDUS	176
B. L'IMPRUDENCE DES STRUCTURES	181

L'assurance des professionnels..... 185

Patrick Vajda

I. LA NOTION D'ASSURÉ	187
------------------------------------	-----

TABLE DES MATIÈRES

II. L'ACTIVITÉ ASSURÉE	189
III. LES RESPONSABILITÉS ASSURÉES	190
IV. LES TIERS	191
V. CONTRATS COLLECTIFS OU CONTRATS INDIVIDUELS ?	192
VI. LA DURÉE DE LA GARANTIE	193
Les assurances de la FFME et l'accidentologie fédérale	195
Alain Renaud	
I. LES OBLIGATIONS DE LA FFME : QUELQUES RÉFLEXIONS GÉNÉRALES	195
II. LES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA FFME	196
III. UNE GESTION EFFICACE	196
A. LA CONNAISSANCE FINE DE L'ACCIDENTOLOGIE FÉDÉRALE	198
B. UNE FÉDÉRATION BIEN GÉRÉE EST UN CLIENT IMPORTANT POUR UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES	200
C. DES DIFFICULTÉS RÉELLES	201